CHU CAEN NORMANDIE

DIRECTION COMMUNE
CHU de Caen Normandie
Centre Hospitalier de Falaise

CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de l'IFSI et de l'IFAS

N° 2026.195

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 91.748 du 31 juillet 1991 modifiée portant réforme hospitalière,

Vu le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiants certaines dispositions de ce code,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux Etablissements de Santé (M21) et les textes modificatifs,

Vu l'arrêté du Président du Conseil Régional de Normandie en date du 2 août 2017 portant autorisation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du centre hospitalier de Falaise,

Vu le décret du Président de la République en date du 22 octobre 2026 nommant monsieur **Arnaud CORVAISIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen,

Vu l'arrêté du Directeur général du Centre national de gestion, en date du 28 octobre 2026, nommant monsieur Arnaud CORVAISIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1er novembre 2026,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date des 14 février et 28 mars 2024, **nommant monsieur Yannig JEZEQUEL**, directeur adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur adjoint du Centre Hospitalier de Falaise et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie,

Vu la convention de mise à disposition en date du 13 mars 2025 de **madame Claire SIMONIN** en qualité de directrice de la formation,

Vu la convention de mise à disposition en date du 12 mai 2026 de **madame Sylvie PEZERIL** en qualité de directrice du campus paramédical en charge de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du centre hospitalier de Falaise,

DECIDE

Article 1
Délégation de signature est donnée à **madame Sylvie PEZERIL**, directrice du campus paramédical en charge de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du centre hospitalier de Falaise, à l'effet de signer pour le compte et au nom du directeur dans la limite de ses attributions relevant des Instituts dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, notes de service ou d'information, conventions et décisions relatifs à la conduite de ses missions.

Madame Sylvie PEZERIL est notamment autorisée à signer :

- tous les courriers, actes, décisions, conventions, notes de service ou d'information nécessaires au fonctionnement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants ;

- tous les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisation d'absence des professionnels placés sous son autorité ;
- les actes concernant le fonctionnement du foyer des infirmières du Centre Hospitalier de Falaise ;
- tous les dépôts de plainte et dénonciations auprès des autorités de police et de justice.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de madame Sylvie PEZERIL, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à **monsieur Thomas JOSSEAUME**, directeur adjoint à la directrice du campus paramédical en charge de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du centre hospitalier de Falaise.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de madame Sylvie PEZERIL et de monsieur Thomas JOSSEAUME, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à **madame Claire SIMONIN**, directrice de la formation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de madame Sylvie PEZERIL, de monsieur Thomas JOSSEAUME et de madame Claire SIMONIN, délégation est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à **monsieur Yannig JEZEQUEL,** directeur adjoint chargé des fonctions de directeur de site du Centre Hospitalier de Falaise et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Alma, Bernardin, Le Laizon et Saint-Joseph.

Article 2
Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3
La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera publiée sur le site internet du Centre hospitalier de Falaise et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département.

Article 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Caen, le 1er novembre 2026

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du Centre hospitalier de Falaise et du Centre hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT Normandie Centre



Arnaud CORVAISIER